

PARCOURSUP 2019

Candidats en réorientation ou reprise d'études

Comment valoriser votre candidature ?

Un étudiant en réorientation ou reprise d'études ne bénéficie pas d'une fiche Avenir mais il peut fournir une **attestation de suivi de son projet de réorientation.**

Cette fiche de suivi vous permet de valoriser les démarches que vous avez effectuées pour votre nouveau projet d'étude.

Elle pourra être complétée par l'une des structures d'orientation suivantes :

- le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) de votre établissement
- un service équivalent dans une école ou un établissement
- un Centre d'Information et d'Orientation
- les missions locales
- les Centres d'information et de documentation jeunesse ou encore les cités des métiers

Cette fiche est facultative : elle est associée à chaque vœu que vous formulez sur Parcoursup dans la rubrique « fiche de suivi d'un projet de réorientation ou de reprise d'études ». Elle est à joindre à votre dossier **au plus tard le 3 avril 2019.**

ESSSE Lyon - Le Sémaphore
20 rue de la Claire – CP 320
69337 Lyon Cedex 09
Tél : 04 78 83 40 88
contact@essse.fr

www.essse.fr

ESSSE Valence
103 avenue Maurice Faure
26000 Valence
Tél : 04 75 86 30 55
valence@essse.fr